

CONSIDERANT qu'il ressort notamment du rapport de l'inspection des installations classées du 10 janvier 2024 « Une procédure de déclaration de projet est menée en parallèle afin de rendre compatible le PLU avec le projet d'intérêt général que représente le développement de l'entreprise Orano Med et du projet ATEF. » ;

CONSIDERANT qu'il ressort également du rapport de l'inspection des installations classées du 10 janvier 2024 « l'examen du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société ORANO MED fait apparaître qu'il est complet et régulier et ne conduit à identifier, à ce stade, de motif de rejet parmi ceux prévus par l'article R. 181-34 du Code de l'environnement » ;

CONSIDERANT que l'enquête publique unique est organisée en concertation avec les membres de la commission d'enquête ;

Arrête

Article premier : Autorité en charge de la tenue de l'enquête publique

Le préfet de la Haute-Vienne est l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique unique nécessaire dans le cadre du projet de Plateforme de Production ORANO MED Bessines d'ORANO MED.

Article 2 : Maîtrise d'ouvrage et nature de l'opération

La société ORANO MED, maître d'ouvrage, dont le siège social se situe 125 avenue de Paris - 92320 CHATILLON - exploite, depuis 2013, le laboratoire Maurice Tubiana qui assure la production de radionucléides sur la commune de Bessines-sur-Gartempe au sein du site industriel de Bessines d'ORANO. Ces radionucléides permettent la production de plomb 212 qui est utilisé actuellement pour des évaluations cliniques de traitement de certains cancers par radio-immunothérapie alpha. Dans la perspective d'une utilisation clinique de ces traitements dans le monde, ORANO MED souhaite déployer une chaîne de production industrielle de radiopharmaceutiques à base de plomb 212. Cette installation est dénommée ATEF pour Advanced Thorium Extraction Facility sera localisée au nord du site industriel de Bessines.

Le projet de la société ORANO MED nécessite d'adapter le règlement du plan local d'urbanisme de la commune de Bessines-sur-Gartempe ; le périmètre concerné devrait être modifié en zone Ux.

Article 3 : Ouverture et durée

En vue de la réalisation du projet de Plateforme de Production ORANO MED Bessines, il sera procédé sur le territoire de la commune de Bessines-sur-Gartempe, pendant une durée de trente-trois jours consécutifs du lundi 26 février 2024 à 08 heures 30 au vendredi 29 mars 2024 à 17 heures 30 à une enquête publique unique relative à :

- Une autorisation environnementale concernant les rubriques n° 1716 et 2791-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et la rubrique 3.3.1.0 et 2.1.5.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau (IOTA).

La demande concerne les rubriques des nomenclatures ICPE et IOTA suivantes :

Rubrique Alinéa	Régime *	Libellé de la rubrique (activité) Critères de classement	Nature de l'installation (bâtiment / atelier / procédés...)
2797-1	A	Déchets radioactifs	<u>LMI</u>